VILLE DE TOURBES

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le MARDI 20 DÉCEMBRE 2016 à 18h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents: 14 membres (13 jusqu'à 19h20)

Mr Christian JANTEL Maire Mme Mélanie MUR 1^{ère} Adjointe Mr Michel VINCENT 2^{ème} Adjoint Mr Frédéric SERVELLERA 4^{ème} Adjoint

Mmes Carole BONNET, Liliane DAMIENS, Marie-Carmen LOUSTALET, Angélique GAURET (à partir de 19h20)

Mrs Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian LOPEZ, Didier LOUSTALET, Luc MARCO, Lionel PUCHE, Guillaume ROUSSILLON

Absents excusés: 5 membres (dont 4 pouvoirs)

Mme Sylvie MEUNIER donne pouvoir à Mr Frédéric SERVELLERA Mme Alix PICHON MATHIEU donne pouvoir à Mr Christian JANTEL Mr Richard BORON donne pouvoir à Mr Guillaume ROUSSILLON Mme Cristelle MORENO donne pouvoir à Jean-Luc GUIRAUDOU Mme Christine RENAUDEAU

Soit au total: 18 Membres présents ou représentés. (17 membres jusqu'à 19h20)

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 25 OCTOBRE 2016:

Mr lionel PUCHE souligne que 2 points n'ont pas été inscrits au CR, à savoir :

- proposition par lui-même de passer Stéphanie au grade d'Animateur Territorial et question de Carole BONNET sur le transfert de personnels à la CAHM du fait du transfert de compétences

VOTE: 13 Pour (y compris les 4 pouvoirs)
2 Contre et 2 Abstentions

1) Délibérations :

----A) PIAPPH (Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles)

La CCPT (Communauté de Communes du Pays de Thongue) a initié le lancement de la démarche « OPhyto » sur la totalité de son territoire en élaborant un Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles.

Plusieurs comités de pilotage (copils) ont été organisés et le projet concernant notre commune est bien avancé grâce au travail des Elus et des Employés communaux.

Il est proposé au Conseil municipal de valider ce plan qui s'appliquera sur le territoire communal et « s'imposera » à la CAHM dans l'exercice de la compétence Espaces verts et Voirie.

La délibération concerne également la demande d'obtention d'une subvention car nous allons devoir acheter du matériel pour la protection des Tourbains et des employés. Deux agents seront spécifiquement formés durant le 1^{er} semestre 2017. Remarque de Didier LOUSTALET: c'est très bien pour la protection des Tourbains mais il faut également trouver une solution pour que les viticulteurs suppriment ou diminuent l'utilisation de produits nocifs. Mélanie MUR répond que les viticulteurs du Pays de Thongue sont engagés dans un processus de changement des pratiques.

VOTE: 17 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

-----B) Indemnité de la Trésorière :

Comme chaque année il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter le paiement de l'indemnité de Conseils, d'Accompagnement et d'Etudes délivrés par les services de la Trésorerie de Pézenas, plus particulièrement par Madame la Perceptrice, au profit de notre Commune.

Cette dépense est à imputer l'article 6225 des dépenses du budget de fonctionnement pour un montant de 476,59 €.

VOTE: 17 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

-----C) Décision modificative Budget de fonctionnement virement de crédit (chapitre 12):

Le chapitre 12 du budget principal en fonctionnement avait été estimé et voté à la hauteur de 540 000 €.

Il se trouve que les 2 contrats CAE/CUI n'ont pas été intégrés totalement à cette estimation et de ce fait un dépassement de ce chapitre est constaté de l'ordre de 23 000 €.

Afin d'équilibrer le budget une décision modificative est nécessaire, elle s'inscrit de la manière suivante :

Chapitre 12: + 23 000 € soit un montant total de 563 000 €

Chapitre 65 : - 23 000 € soit un montant total de 123 000 €

Il est à noter que la participation de l'Etat (70%) sur ces contrats (non inscrite au BP 2016) sera comptabilisée en recettes supplémentaires au chapitre 13.

VOTE: 17 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

-----D) Décision modificative Budget fonctionnement Assainissement (chapitre 66):

Au chapitre 66 (charges financières) du budget annexe d'assainissement, la somme de 8 264 € a été inscrite et votée, il se trouve que le montant réel de ces charges pour 2016 est de 8 396,35 €.

Par ailleurs la Trésorerie nous a demandé de bien vouloir modifier l'imputation de deux mandats de paiement émis antécédemment.

Pour une parfaite régularisation et équilibre de ce budget annexe, il convient de procéder aux modifications suivantes:

Chapitre 66 :+ 600 €

Chapitre 11: - 600 €

Ainsi le montant total du : chapitre 66 sera de 8864 €

Chapitre 11 sera de 65 829 €

VOTE: 17 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

----E) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement :

Il est ici rappelé l'article L.1612-L du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.

Conformément à la teneur de cet article, le Conseil municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés pour l'année 2016.

VOTE: 17 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

-----F) Approbation convention financière CCPT:

La dissolution de la CCPT s'accompagne d'une convention financière qui a été approuvée par le Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2016.

Il convient que chaque commune de la CCPT en fasse autant.

Cette convention est donc soumise à votre approbation.

VOTE: 17 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

----G) Extension de la CCPT au SMVOL:

Le conseil municipal doit délibérer sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) à la Communauté de Communes du pays de Thongue.

Cette extension concerne les communes de PUISSALICON et MONTBLANC.

VOTE: 17 POUR (y compris les 4 pouvoir)

Mme Angélique GAURET nous rejoint à 19h20, nous passons donc à 18 membres présents ou représentés.

-----H) Stagiairisation et passage à 35h d'un Adjoint technique 2ème classe (Frédéric BARDY) :

Il est ici rappelé que dans le cadre de l'adhésion de la commune de TOURBES à la CAHM, effective au 1^{er} janvier 2017, les compétences Espaces verts, Voirie et Entretien de voirie seront-elles aussi transférées.

Afin de « sécuriser » le transfert de Frédéric BARDY actuellement en CDI (non titulaire) et en plein accord avec le service des ressources humaines de la CAHM, il est proposé au conseil de lancer la procédure de stagiairisation de ce dernier devant le conduire vers une titularisation en 2018.

De plus il est proposé au conseil de le faire passer à 35 heures hebdomadaires.

VOTE: 18 Pour (y compris les 4 pouvoir)

-----I) Communauté Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) :

- a) Compétence Eau et Assainissement :
- -Transfert des marchés publics, contrats, contrats de prêt et convention de service public le cas échéant.

La CAHM prendra la compétence Eau et Assainissement à partir du 1^{er} janvier 2017. Cette décision s'impose à nous qui entrons dans le nouveau périmètre de la CAHM à cette même date.

Ce transfert de compétence entraîne de plein droit son application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont rattachés des dispositions de l'article L 1321-1 et suivants.

-Mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement »

Pour l'exercice de cette compétence notre Commune doit mettre à disposition de la CAHM les biens meubles et immeubles figurant sur la liste exhaustive jointe en annexe

- b) Compétence Espaces verts, Voirie et Entretien de voirie :
- Mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence Espaces verts, voirie et entretien de voirie

Tout comme pour le point précédent, il s'avère nécessaire de mettre à disposition les biens meubles et immeubles figurant sur la liste jointe en annexe qui sera modifiée comme évoqué.

Vote: 18 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

-----J) Modification du tableau des effectifs

De même que pour deux agents affectés aux espaces verts, à la voirie et à son entretien qui seront aussi transférés à la CAHM du fait du transfert de ces compétences, il convient de procéder à la suppression des 2 postes de ces agents:

- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe (M. RIVAYRAN Jean Luc)
- 1 poste d'Adjoint technique 1ère classe (M. DEJEAN Sébastien)

Question de Lionel PUCHE : si Jean-Luc RIVAYRAN devait faire valoir très prochainement ses droits à la retraite, un passage de suite de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe améliorerait sa retraite.

Encore faudrait-il bien sûr vérifier que son ancienneté lui permette de passer au grade supérieur. Si tel était le cas il devra comptabiliser une ancienneté de 6 mois minimum dans ce grade pour prétendre bénéficier de la retraite correspondante. Tous les membres étant unanimes sur cette suggestion il est admis qu'elle fera partie de la délibération de ce point. Question de Didier LOUSTALET sur le statut de Christine SOUQUET: est-elle secrétaire de Mairie ? Réponse de Christine SOUQUET elle-même: non car pour cela il faudrait que je présente le concours, que je le réussisse et que le poste soit créé.

Vote: 18 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

- ----K) Désignation des Elus Communautaires à la CAHM (titulaire et suppléant)
 Le Conseil municipal doit élire son délégué à la CAHM (le titulaire) parmi les
 conseillers communautaires sortant de l'ancienne intercommunalité.
- Le suppléant peut-être choisi parmi l'ensemble des Conseillers municipaux.
- Pas de parité car il n'y a qu'un seul titulaire.

M. le Maire propose sa candidature au poste de titulaire.

M. BORON Richard a proposé la sienne au poste de suppléant et Jean-Luc GUIRAUDOU propose également sa candidature.

VOTE à bulletins secrets :

-----Titulaire: Mr Christian JANTEL: 16 POUR et 2 bulletins blancs

-----Suppléant : Richard BORON : 6 POUR......Jean-Luc GUIRAUDOU : 12 POUR

En conséquence Christian JANTEL est élu comme Titulaire à la CAHM et Mr Jean-Luc GUIRAUDOU est élu comme Suppléant à la CAHM

-----L) Transfert compétence investissement éclairage public Hérault Energies :

Mise à disposition des biens concernant la gestion de l'éclairage public.

Dans le cadre du transfert de la compétence Investissement de l'éclairage public voté en Conseil dans sa séance du 14/04/2016, il est nécessaire de mettre à disposition les biens meubles voir la liste jointe.

VOTE: 18 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

-----M) Choix de l'Assureur de la Commune :

Tous les contrats d'assurance de la commune arriveront à échéance à la fin de l'année.

Une nouvelle proposition a été faite par la SMACL à la Commune, son montant est inférieur au précédent montant de tous les contrats.

Compte tenu du fait que la SMACL a actuellement en gestion le dossier d'assurance concernant l'effondrement de la couverture du ruisseau du chemin de Conas et compte tenu de la nouvelle et avantageuse tarification transmise sans changement des garanties, il est proposé au Conseil de reconduire pour 1 an le contrat avec la SMACL pour 2017. La proposition pour 2017 s'élève à 8151€ tout compris sans franchise alors que le montant pour 2016 était de 8800€.

Une précision a été apportée s'agissant de la suppression de la liste de certains biens et bâtiments garantis qui sont à ce jour obsolètes, ce qui aura pour effet de faire baisser d'autant le montant global de la prime d'assurance.

Vote: 18 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

----N) Contrat d'entretien postes de relevage et curage réseau (assainissement)

Le raccordement des eaux usées de TOURBES à la station de Pézenas est opérationnel depuis l'été dernier et la station ancienne a été démantelée.

La Commune disposait d'un contrat d'entretien des installations et de curage du réseau avec la société SOMES.

Du fait de l'évolution de notre assainissement, ce contrat est devenu obsolète et nécessite sa révision.

Il est donc proposé au Conseil un nouveau contrat proposé par la même société pour l'entretien des deux postes de relevage et le curage du réseau.

Ce contrat avec tous les autres sera transféré à la CAHM dans le cadre du transfert de la compétence Eau et Assainissement.

Vote: 18 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

-----O) Reconduction travaux d'été :

Il est proposé au Conseil de reconduire l'opération travaux d'été et permis de conduire pour 2017. Nous définirons ensemble le nombre de candidats à sélectionner mais qui seront vraisemblablement entre 6 et 8. Compte tenu de la

perte de certaines compétences au profit de la CAHM il faudra bien sûr identifier et organiser les chantiers à leur confier.

Vote: 18 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

A la fin de la séance Mr le MAIRE passe la parole à Angélique GAURET qui nous annonce sa démission officielle comme membre du Conseil Municipal. Elle motive sa décision par le fait que d'une part elle n'habite plus le village depuis plusieurs mois et que d'autre part son travail lui prend de plus en plus de temps. Elle nous lit ensuite un petit message par lequel elle remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal et plus particulièrement Mr le Maire Christian JANTEL pour l'aide et le soutien qu'elle a reçus depuis son élection mais toutefois elle nous demande d'être plus solidaire et tous ensemble pour faire avancer le village.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 20h40.